

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 2 (1972)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Petites annonces

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## LE COURRIER DES LECTEURS

### Des questions...

De M. J. V. à L.:

C'est avec grand intérêt que je lis votre journal auquel je suis abonné. J'ai la chance de pouvoir encore travailler et de ce fait je n'ai pas de problèmes financiers. Mais je pense à toutes les personnes qui n'ont que l'AVS pour vivre. En les obligeant à prendre l'assurance maladie, on leur déduit les cotisations sur leur rente. On a l'impression que ce qui leur est donné d'une main est repris de l'autre. Autre chose: les étrangers ont le droit de demander le montant de leurs cotisations quand ils rentrent chez eux. Le capital pour la collectivité s'en trouve diminué. Nous, les Suisses, lorsque nous disparaissions après avoir cotisé vingt ou trente ans et plus, la famille ne reçoit absolument rien, le montant versé restant acquis à l'AVS. Il me semble que cela n'est pas tout à fait juste...

Réd. — La somme de Fr. 1200.— constitue la rente maximum d'un couple dès le 1.1.73. Un couple qui, par exemple et en décembre 1972, touchait encore une rente de Fr. 704.— par mois. L'augmentation est donc plus substantielle que ne le dit notre correspondant. Par contre, la prime d'assurance maladie d'un couple est de Fr. 140.— par mois, qui viendra en déduction de la rente.

Mais attention! La rente complémentaire ne mourra pas à la fin de 1972. Elle sera simplement reprise sur de nouvelles bases. Avec des limites de revenus plus élevées. Qui sait si ladite prime d'assurance ne sera pas, alors, prise en charge comme c'est le cas aujourd'hui, pour ceux qui bénéficient des prestations complémentaires? Je suis à peu près sûr que l'on agira dans ce sens pour que les Helvètes soient tous mis, à peu près, sur un pied d'égalité.

Pour les étrangers, leurs cotisations sont virées au compte de l'AVS de leur pays respectif lorsqu'il y a accord avec le nôtre. Ces accords sont intervenus avec l'immense majorité des pays qui nous envoient leurs ressortissants. A part cela, il est juste que celui qui a versé des cotisations en bénéfice sous forme de capital puisqu'il a contribué à sa formation. C'est un rendu, en quelque sorte. Pour le reste, évidemment, la rente AVS des riches sera plus élevée que celle des pauvres. Encore faut-il savoir que la rente maximum est calculée aujourd'hui sur un revenu de Fr. 22.000.— au maximum. Ceux qui gagnent davantage ne recevront rien de plus. Il y a tout de même là un élément de solidarité. Dont on ne connaît pas toujours l'existence, sous la pression de certaines affirmations véhémentes et mal fondées.

### Haro sur Napoléon!

De M. G. Warmbrodt, La Tour-de-Peilz:

Nouvel abonné, je viens de recevoir les premiers numéros de 1972, et j'ai lu avec satisfaction les quelques lignes de M.M.E. de Lausanne contre Napoléon-Bonaparte, responsable de la mort de millions d'hommes et que je mets dans le même panier que Hitler et Staline, ces fous dangereux de l'Histoire! Mais je lis avec intérêt votre revue et vous témoigne mes sentiments de gratitude.

### Les belles promesses...

De Mme H. F., Genève:

Lors des dernières votations, tous les partis ont pris comme cheval de bataille, pour assurer leur succès, de faire le nécessaire pour que le sort des rentiers AVS soit amélioré dans les plus brefs délais, du fait que le coût de la

vie est en constante progression, alors que les rentes, elles, sont insuffisantes depuis fort longtemps.

Dès la première session des Chambres fédérales, la demande d'augmentation des hauts fonctionnaires était soulevée et accordée avec effet rétroactif. Aucun parti n'a fait allusion à ce moment-là aux plus deshérités, à ceux qui touchent l'AVS et pour qui un ajustement est

urgent. Une fois de plus l'intérêt personnel l'a emporté sur les belles promesses...

Réd. — La réponse à la première lettre convient également à celle-ci. L'année 1973 commencera par une nette amélioration du sort de la plupart des retraités. Il est juste de le souligner et de l'apprécier, même si cette amélioration ne se traduit pas par un bonheur complet pour tous... C'est une étape. D'autres survivront.

## Communication concernant les abonnements

Nous prions nos aimables abonnés de bien vouloir joindre à toute communication concernant les abonnements (modifications, changements d'adresses, mutations, etc.) l'adresse découpée dans la bande d'expédition du journal, ceci pour éviter d'éventuelles erreurs de nos services. Merci!

L'administration

## Petites annonces

ceci dès le 1<sup>er</sup> juin 1972. Autres conditions à discuter. Offres à adresser à: M.P. poste restante, 1815 Clarens.

**Dame cherchée**  
pour préparer et partager les repas de deux fillettes de 11 et 14 ans. Tél. heures de bureau: 021/23.80.18.

**Paralysé**  
gai et plein d'humour, demande pour tout de suite personne compétente pour remplacer la maîtresse de maison qui doit s'absenter pour raison de santé. Pour tous renseignements, tél. à M. A. Fagioli, rue de la Gare, 1197 Prangins, tél. 022/61.15.78.

**Retraité AVS**  
seul, occupant une vieille ferme dans village à la campagne, désire faire connaissance avec dame de même condition, de goûts simples, pour rompre solitude. Ecrire sous chiffre E-331 « Aînés » Lausanne.

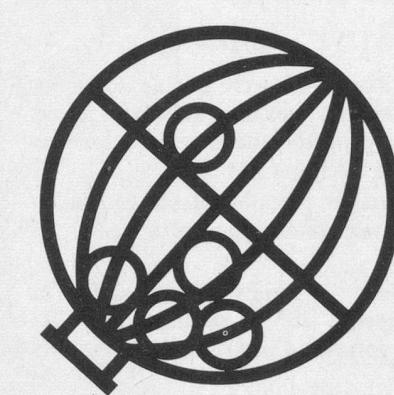
**Retraitée, seule,**  
bonne éducation, se joindrait à retraité, monsieur ou dame, pour jeux d'échecs, promenades, bateau, deux ou trois fois par semaine. Ecrire sous chiffre E-329 « Aînés » Lausanne.

Pour tous les âges



co-po  
-oi pour votre défense

Vivez mieux, achetez



**LOTERIE**

TIRAGE

3 JUIN

UN GROS LOT

DE

FR. 100.000

**ROMANDE**